

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

PROCES-VERBAL N° LYC-09-2295 L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : CREATION BAUMANN
48 RUE DE GRENELLE
75007 PARIS

MARQUE COMMERCIALE : ATOMIC

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100% polyester TREVIRA CS ignifugé dans la masse
Masse surfacique nominale : 245 g/m²
Epaisseur : 1.7 mm environ
Coloris : rouge

RAPPORT D'ESSAI : N° LYC-09-2295 du 3 juin 2009

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 3 juin 2009

Directeur ou son représentant
Jacques – Hervé LEVY

